

Les 3^{es} Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée

Atelier : « Innovation et développement social »

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DES THÈMES ET DES SOUS-THÈMES	2
2. EXPÉRIENCES ET BONNES PRATIQUES.....	4
2.1 SOUS-THÈME : ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL ET FAMILIAL.....	4
2.1.1 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	4
2.1.1.1 RÉGIONALISATION SUR LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT EN PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	4
2.1.1.2 LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : EXEMPLE DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE.....	7
2.1.1.3 LES POLITIQUES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE HORS DU CADRE SCOLAIRE, L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL : EXEMPLE DU CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR	8
2.1.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA RÉGION DES LAURENTIDES 2006-2009 : LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES (CRE), UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL FONDÉ SUR LA CONCERTATION LOCALE	9
2.1.3 EXPÉRIENCE DE LA VILLE DE BORDEAUX SUR L'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LA VILLE	9
2.1.4 LE CONSEIL INTERCULTUREL DE QUÉBEC (CIQ)	11
2.2 SOUS-THÈME : POLITIQUES D'EMPLOI	13
2.2.1 INSERTION PROFESSIONNELLE DIRECTE DES BÉNÉFICIAIRES DU MRI EN MAINE ET LOIRE : DISPOSITIF DES CONSEILLERS EMPLOI FORMATION.....	14
2.2.2 LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE	15
2.3 SOUS-THÈME : ENVIRONNEMENT TERRITORIAL OU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LES TERRITOIRES.....	16
2.3.1 L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI).....	16
3. AVENUES DE COOPÉRATION	19
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 1 LES POLITIQUES DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE ET LES « TEMPS DU TERRITOIRE »	19
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 2 INNOVATION EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS	19
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 3 LES POLITIQUES DE L'EMPLOI	19
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 4 LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	20
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 5 LES REQUALIFICATIONS URBAINES ET LES REVITALISATIONS INTÉGRÉES	20
AVENUE DE COOPÉRATION N ^o . 6 LA FORMATION DES INTERVENANTS SOCIAUX.....	20
ANNEXE 1 : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE UN NOUVEAU DOMAINE DE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC.....	21

1. PRÉSENTATION DES THÈMES ET DES SOUS-THÈMES

Vu d'Europe, le Québec semble un laboratoire pour les politiques de cohésion, les pratiques et l'innovation sociale. On se bornera ici à signaler l'apport de l'économie sociale dans l'ensemble de l'économie québécoise de même que la dynamique particulière animant le développement local et régional.

Depuis le Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, l'économie sociale a pris un essor considérable au Québec. À l'intersection de l'économique et du social, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui posent comme entre autres principes que l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier, qu'elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique, qu'elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.

Le secteur de l'économie sociale est porteur d'innovation sociale dans la mesure où il apporte une réponse originale et endogène aux besoins des communautés. Au Québec, les entreprises d'économie sociale œuvrent dans différents secteurs d'activité tels que la petite enfance, l'habitation communautaire, l'aide domestique et les ressourceries. Au Québec, des milliers d'entreprises d'économie sociale emploient plus de 125 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel dépassant les 17 milliards. Tout en favorisant le développement des localités et des régions, les entreprises d'économie sociale offrent des produits et des services à valeur ajoutée dans des secteurs aussi variés que ceux des entreprises traditionnelles : agriculture, assurances, finances, technologies de l'information, services de garde, transports, archéologie, culture et médias, aide domestique, habitation, hôtellerie, tourisme, éducation, sports et loisirs, environnement, commerce de détail et équitable, manufacturier, etc.

La dynamique particulière qui s'est mise en place en matière de développement local mise sur une approche intégrée, plus territoriale que sectorielle, une approche qui met à contribution les différents partenaires. Il existe aussi au Québec différentes initiatives qui intègrent à la fois le partenariat patronal-syndical et la participation des employés dans le fonctionnement des entreprises, qu'elles soient privées ou collectives. Parmi les exemples notoires, mentionnons les fonds syndicaux de développement que sont le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le Fonds de développement de la Centrale des syndicats nationaux (CSN) pour la coopération et l'emploi, Fondation. Ces fonds, contrôlés par des syndicats de travailleurs, investissent dans des petites et moyennes entreprises régionales en vue de garantir leur viabilité de même que le maintien et la création d'emplois. Les centres locaux de développement témoignent également de cette approche intégrée et territoriale. Établis sur la base du territoire des municipalités régionales de comté, ils sont le fruit d'un partenariat entre l'État et les élus locaux en faveur du développement local et du soutien à l'entrepreneuriat.

On peut entendre par « développement social » l'ensemble des interventions qui permettent aux citoyens de participer activement à la vie sociale en améliorant leurs conditions de vie et en souscrivant au développement des potentiels individuels et collectifs. C'est un développement basé sur des valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale. En raison de la nécessité d'innover en la matière et de la diversité des pratiques, ce domaine offre de grandes possibilités pour la coopération décentralisée.

En préambule, il conviendra de bien préciser les concepts d'innovation et d'action sociale, et d'en trouver une acception commune pour les partenaires québécois et français.

Des domaines aussi variés que le logement et l'habitation, l'éducation, l'intégration et la transition à l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire, la conciliation famille-travail, le soutien aux familles et aux aînés, la lutte au chômage et la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi que l'offre de loisirs pourraient être abordés dans le cadre de cette thématique et éventuellement faire l'objet de projets de coopération décentralisée entre des instances territoriales françaises et québécoises.

Du côté français, on peut penser que le « plan Borloo » donne un cadre et des objectifs pour la cohésion sociale avec trois leviers fondamentaux : emploi, logement, égalité des chances.

La conception française de la cohésion sociale est aujourd'hui confrontée à celle de la commission européenne, qui vise un équilibre entre les objectifs de cohésion et de compétitivité. Il convient dès lors de prendre en compte les articulations des politiques sociales avec le territoire et avec l'économie de marché.

Les lois de décentralisation des années 80 ont positionné l'échelon départemental comme celui de l'action sociale, notamment en ce qui concerne les politiques d'insertion par l'économie, de l'enfance et de la famille ou du logement.

Quels domaines prioritaires devraient être ciblés pour tenir compte à la fois des préoccupations et des intérêts des instances territoriales françaises et québécoises ? Les expériences et bonnes pratiques ainsi que les problématiques et défis présentés à des fins de discussion dans les pages suivantes tenteront de répondre à cette question.

2. EXPÉRIENCES ET BONNES PRATIQUES

2.1 SOUS-THÈME : ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL ET FAMILIAL

2.1.1 Persévérance scolaire

2.1.1.1 Régionalisation sur la consolidation du partenariat en prévention de l'abandon scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean

La réussite des jeunes est la réussite de toute une région

Issu d'une mobilisation citoyenne en réponse à une importante problématique de développement touchant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire est un exemple probant de réussite en matière d'innovation sociale, autant par le processus qui a conduit à sa naissance et le type d'action priorisé par l'organisation que par les résultats obtenus.

Le CRÉPAS est né au printemps 1996, dans la foulée des états généraux sur l'avenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On convenait alors que la problématique du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire d'école, mais qu'elle a des impacts sur toute la communauté. Et pour cause ! L'abandon scolaire entraîne des coûts sociaux et économiques s'élevant à plusieurs dizaines de millions de dollars par année à l'échelle régionale (évalués à 200 millions en 1997). La persévérance scolaire interpelle donc tout le milieu : les jeunes eux-mêmes, leurs parents, les enseignants et le monde scolaire, les élus, le gouvernement, les syndicats, les intervenants en santé publique, les entreprises...

À pied d'œuvre pour s'attaquer à une problématique sociale et économique majeure

Maillant les efforts et les ressources de tous ces intervenants, le CRÉPAS a pour mission de prévenir l'abandon des études chez les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean au secondaire, au cégep et à l'université, par des actions concertées tant au plan local que régional. Ainsi, le CRÉPAS intervient dans la collectivité régionale et, au besoin, dans les collectivités locales, dans le but de susciter la mobilisation des forces vives du milieu et leur participation à un processus de changement social lié à la prévention de l'abandon scolaire.

Prévenir l'abandon scolaire, c'est travailler à ce que tous les jeunes puissent développer leur plein potentiel et s'accomplir. C'est leur permettre d'acquérir leur autonomie, de nourrir leurs ambitions et de réaliser leurs rêves. La scolarisation ouvre les jeunes sur le monde et les prédispose à faire des choix éclairés. L'obtention d'un diplôme qualifiant pour le marché du travail constitue un puissant levier pour l'inclusion sociale et économique des personnes, un enjeu majeur pour le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec dans le contexte d'une pénurie de main-d'œuvre annoncée en raison d'un important déficit démographique.

Tout un milieu mobilisé autour d'actions structurantes

Plus de 50 volontaires issus de différents domaines s'impliquent au sein des divers comités du CRÉPAS, mettant à profit leurs ressources, leurs connaissances et leur expérience. Forte de cette implication soutenue et d'une douzaine d'années de pratique sur le terrain, l'équipe de professionnels chevronnés du CRÉPAS détient une large expertise en intervention collective, en communication, en recherche-action et évaluation ainsi qu'en animation et concertation.

L'action du CRÉPAS s'incarne à travers une multitude de projets s'inscrivant sous quatre axes d'intervention, soit :

- Mobilisation régionale et coordination organisationnelle
- Promotion et sensibilisation
- Intervention et accompagnement de démarches de concertation
- Recherche et transfert de connaissances

Mobilisation régionale et coordination organisationnelle

Le CRÉPAS a pour mandat de mettre sur pied annuellement le plan d'action régional en prévention de l'abandon scolaire et de coordonner les ressources, les comités de travail et les nombreux partenaires et volontaires engagés dans la cause pour l'atteinte des objectifs établis. Il voit en outre à concerter les différents milieux dans la mise sur pied des projets identifiés au plan d'action. Le CRÉPAS est également l'un des chefs de file de la concertation interrégionale entre les différents organismes de prévention de l'abandon scolaire et participe activement aux échanges de pratiques prometteuses avec les autres régions du Québec.

Promotion et sensibilisation

Un autre des mandats du CRÉPAS est de promouvoir la persévérance scolaire et la formation auprès de différents publics cibles, dont les parents, les jeunes, les enseignants et les intervenants du monde scolaire. Avec ses partenaires des médias électroniques, il mène chaque année des campagnes de sensibilisation sur les thèmes « Complices de sa réussite » et « Chaque jeune a besoin d'encouragements chaque jour », lesquelles obtiennent un taux de pénétration de trois adultes sur quatre dans la population régionale. Il tient par ailleurs annuellement les Journées de la persévérance scolaire, lesquelles sont ponctuées d'événements médiatiques et de nombreuses activités dans les milieux scolaires. En plus de mettre à jour quotidiennement un site Internet largement fréquenté (plus de 22 000 visiteurs en 2007-2008), lequel se veut une véritable mine d'information sur la prévention de l'abandon scolaire, il publie régulièrement un bulletin d'information électronique à plus de 3 500 personnes. Participation à de nombreuses activités en lien avec l'éducation, distribution de matériel promotionnel, concours, événements de presse, émissions à la télévision communautaire, publication de chroniques... Le CRÉPAS ne ménage aucun effort pour maintenir l'enjeu de la persévérance scolaire à un haut niveau de priorité dans la collectivité.

Intervention et accompagnement de démarches de concertation

Chaque jour, les intervenants du CRÉPAS travaillent sur le terrain en collaboration avec les acteurs du milieu, en s'engageant dans de nombreux projets, dans le respect des compétences et des juridictions de chacun. Il œuvre notamment dans les milieux à risque d'abandon scolaire, dont le Bas-Saguenay Sud et le secteur nord de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean. Ce dernier milieu a d'ailleurs connu une augmentation substantielle de ses taux de diplomation et une importante diminution des taux de décrochage, *a fortiori* chez les garçons, à la suite de la concertation locale et aux actions qui en ont découlé.

Le CRÉPAS est aussi maître d'œuvre d'une certification des entreprises en conciliation études-travail (« Parce qu'engager... c'est s'engager »). En quelques mois à peine, près de 100 entreprises ont accepté d'implanter des mesures favorisant la réussite des études de leurs employés en cheminement scolaire et à faire preuve de souplesse dans la planification des horaires de travail. La Certification Études-Travail est d'ailleurs l'une des nombreuses initiatives nées du Chantier École-Entreprise-Milieu, lequel a suscité la participation de plus de 600 acteurs régionaux dont une large proportion provenait du milieu des affaires.

Depuis 2006, il a mis de l'avant le PAVÉ, soit le Plan d'action pour la valorisation de l'enseignant (« On met l'accent sur l'enseignant ! »), un vaste chantier de travail visant à faire valoir le rôle essentiel des enseignants dans la persévérance scolaire des jeunes et à mieux les supporter dans cette mission.

Recherche et transfert de connaissances

L'ensemble des actions du CRÉPAS s'appuie sur une approche scientifique visant à documenter les enjeux avant d'intervenir et à soutenir la réflexion concertée autour de la prévention de l'abandon scolaire. Dans ce cadre, le CRÉPAS effectue entre autres des diagnostics dans différents milieux à risque d'abandon scolaire en plus de documenter différents aspects de la problématique. Il publie également chaque année des indicateurs de persévérance scolaire pour tous les ordres d'enseignement. Le maillage étroit avec les chercheurs du Groupe ÉCOBES permet notamment de diffuser régulièrement des connaissances sur le vécu des jeunes.

Des résultats à la hauteur des efforts déployés

La persévérance scolaire a fait des pas de géant dans la région grâce à la mobilisation d'un ensemble d'acteurs dans les différents milieux. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean obtient en effet, depuis quelques années, les plus bas taux de décrochage scolaire au secondaire au Québec, alors qu'il se trouvait sous la moyenne provinciale avant cette mobilisation. En 2005-2006, ce taux se situait à 14,9 %, la moyenne québécoise étant de 27,6 %.

Des succès comparables sont constatés au collégial et à l'université. À titre d'exemple, le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales était de 68,2 % pour les étudiants inscrits dans un cégep de la région, alors qu'il se situait à 62,9 % pour l'ensemble des cégeps du Québec pour la cohorte inscrite en 2000.

À l'université, le taux de diplomation après 6 ans au baccalauréat était de 75,3 % pour les étudiants inscrits en 2000 à l'UQAC, contre une moyenne de 73,0 % pour l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. Par ailleurs, on peut constater que les étudiants inscrits à l'UQAC et qui ont fait leurs études préuniversitaires dans un cégep de la région obtiennent davantage leur diplôme que ceux ayant étudié au collégial à l'extérieur. Les taux de diplomation sont en effet de 80,5 % pour les premiers et de 65,8 % pour les seconds, preuve qu'étudier au Saguenay–Lac-Saint-Jean est un gage de réussite !

Malgré ces résultats plus que positifs, il n'en demeure pas moins qu'encore trop de jeunes abandonnent leurs études sans obtenir de diplôme qualifiant pour l'emploi. Ensemble, il faut donc continuer de les encourager à persévérer. Leur avenir, c'est aussi celui de notre région!

2.1.1.2 Lutte contre le décrochage scolaire : Exemple du Conseil régional d'Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine a eu la volonté d'aller au-delà de ses compétences réglementaires pour améliorer la réussite des jeunes Aquitains

Pour améliorer les politiques publiques d'insertion des jeunes au niveau local et favoriser les réseaux d'acteurs travaillant avec les jeunes potentiellement décrocheurs, deux régions françaises (Ile-de-France et Aquitaine, région pilote côté français) et deux régions québécoises (conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale et du Saguenay–Lac-Saint-Jean) ont souhaité confronter les résultats de la recherche et les bonnes pratiques sur la question du décrochage scolaire.

L'idée est de prendre conscience de l'importance de cette question pour l'avenir des jeunes et d'envisager ce problème du décrochage de manière globale, avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, et non plus seulement comme une question du ressort de l'éducation nationale.

Objectifs opérationnels

Développer trois expérimentations sur trois territoires :

- Diagnostic partagé de la situation dans chaque territoire
- Actions innovantes initiées par chaque territoire
- Formalisation d'une charte de fonctionnement

Au niveau régional

- Accompagner les territoires

Grandes priorités d'actions

- Définir les modalités de fonctionnement et d'évaluation du partenariat local
- Aider à la mise en œuvre d'actions innovantes
- Valoriser les actions innovantes

Résultats obtenus jusqu'à présent

- Points forts
 - Mobilisation et forte implication des élus et des acteurs de terrains des territoires expérimentaux sur le décrochage
 - Volonté de capitaliser l'expérience québécoise pour un transfert adapté des dispositifs et actions
- Dispositifs innovants mis en place
 - Expérience collective des acteurs des territoires au Québec transmise aux acteurs de terrains des territoires expérimentaux aquitains pour la mise en place d'actions innovantes
 - Projet d'un diagnostic partagé dans le sens de la recherche-action présente au Québec (interaction plus forte entre la recherche et les politiques publiques et implication des acteurs du territoire).

2.1.1.3 Les politiques de l'enfance et de la jeunesse hors du cadre scolaire : l'environnement familial : Exemple du Conseil général d'Eure-et-Loir

La lutte contre le décrochage scolaire est fortement liée aux politiques familiales et en faveur de l'enfance. En effet, comment un enfant peut-il réussir à l'école s'il rencontre trop de problèmes en dehors du cadre scolaire, en particulier dans sa famille ? Ces difficultés peuvent être très diverses : violences familiales, incompréhension entre enfants et parents, difficultés financières, manque de disponibilités des parents, mauvaise articulation entre la vie famille et le travail des parents. L'augmentation du nombre de familles monoparentales ou recomposées interfère également dans ce contexte. Les Conseils généraux, en France, jouent un rôle de premier ordre dans les domaines de l'enfance et de la famille, et donc du décrochage scolaire.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir, dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, insiste sur ces questions et a mis en place un certain nombre de dispositifs visant à aider les familles à surmonter leurs difficultés éducatives. Ainsi, le Conseil général prend en charge le travail de techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) pour accompagner des familles qui rencontrent des difficultés financières et éducatives.

L'Eure-et-Loir a souhaité aller plus loin que ce dispositif en mettant en place une aide éducative de proximité (AEP) qui constitue une réponse immédiate aux parents qui se trouvent démunis face aux comportements de leur enfant. Lorsque la relation parent-enfant devient difficile, le Conseil général propose un accompagnement pendant trois mois pour aider les parents et les enfants à rétablir le dialogue. Cette aide n'est pas une mesure administrative mais bien un soutien de proximité et immédiat pour désamorcer le plus tôt possible les tensions.

Un enfant qui se sent bien en dehors de l'école pourra d'autant mieux réussir à l'école. Aussi, il est important de ne pas dissocier la lutte contre le décrochage scolaire et les politiques de l'enfance.

Dans le cadre de la coopération décentralisée franco-québécoise, ces questions qui se trouvent à la jonction de nombreuses compétences des départements, aussi bien dans les domaines éducatifs que sociaux, doivent pouvoir trouver leur place.

2.1.2 Développement social de la région des Laurentides 2006-2009 : La Conférence régionale des élus des Laurentides (CRE), un outil de développement social fondé sur la concertation locale.

Les Conférences régionales des élus ont été mises sur pied en 2004 par le gouvernement du Québec afin de planifier le développement des régions du Québec. A cet égard, elles ont pour mandat de conclure des ententes avec les ministères et de favoriser la concertation des partenaires du milieu. La CRE des Laurentides dispose d'un budget annuel 1,2 million de dollars affecté notamment au Fonds de développement régional (FDR). C'est dans ce cadre qu'elle a signé une Entente spécifique en développement social en 2006.

Cette convention est établie entre, d'une part, la CRE, certains ministères ou organismes gouvernementaux et, d'autre part, des intervenants de la région afin d'adapter l'intervention gouvernementale aux spécificités du milieu. Ensemble, ces partenaires travailleront à la réalisation de certains objectifs du plan d'action du Conseil régional de développement social des Laurentides, organisme autonome, membre représentant le secteur socio-économique au conseil d'administration de la CRE.

La famille, le logement et l'habitation, le transport collectif ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale sont les champs d'intervention pour l'utilisation des budgets consacrés au développement social. La particularité de cette Entente est qu'elle repose sur la concertation des partenaires du milieu, regroupées dans les municipalités régionales de comté (MRC).

Nous comptons huit MRC dans la région des Laurentides et la CRE favorise l'intervention dans ces milieux, car ils sont délimités géographiquement, ont chacun une identité qui leur est propre et favorisent le développement d'un sentiment d'appartenance. Ainsi, nous nous assurons que les projets qui y sont développés correspondent aux réalités vécues par la population locale (approche *bottom-up*).

En conclusion, nous croyons que le choix de la concertation entre l'appareil paramunicipal (la CRE) et les intervenants d'une communauté (la MRC) est une expérience positive et qu'elle contribue de manière significative au développement social des Laurentides.

2.1.3 Expérience de la Ville de Bordeaux sur l'intégration des migrants dans la ville

L'Action de la Ville de Bordeaux contre les discriminations et pour l'intégration se situe dans le cadre d'une approche universelle et républicaine qui refuse une stratégie différenciée, par communauté.

Les actions de terrain sont à la convergence de politiques nationales et locales et sont portées le plus souvent par des associations ou des centres socioculturels.

La Ville de Bordeaux joue, sur son territoire, le rôle de coordinateur, d'animateur, de pilote de la gouvernance, notamment à travers le Conseil de Développement Social et le Conseil de la Diversité, mais aussi de facilitateur notamment pour la lutte contre les discriminations, pour l'alphabétisation, l'emploi, la santé, l'intégration sociale des femmes, la prévention de la délinquance...

Gouvernance : le Conseil Bordelais de la Diversité (CBD)

Les personnes originaires d'outre-mer et celles issues de l'immigration ou d'origine étrangère représentent aujourd'hui environ 20 % de la population bordelaise. Afin de prendre en compte les demandes « spécifiques » de cette population plus ou moins exprimées par les associations représentatives, la Ville de Bordeaux, sous l'impulsion d'Alain Juppé, a mis en place en 2002 le Conseil des Communautés étrangères, instance consultative du Conseil municipal, qui, en 2007, a pris le nom de Conseil Bordelais de la Diversité (CBD).

Celui-ci compte aujourd'hui 60 membres représentant des associations engagées dans des champs divers et répartis au sein de quatre commissions : « diversité culturelle », « lutte contre les discriminations », Mémoire et histoire de l'immigration », « qualité de vie quotidienne ».

Les associations font remonter des projets concrets dont la faisabilité est évaluée par les services municipaux.

Le CBD apparaît comme un lieu d'expression renforcée pour les migrants, qu'ils soient français ou de nationalité étrangère, et leurs associations. Il contribue à une meilleure formulation de leurs aspirations et aussi à mieux les faire connaître collectivement auprès des élus et des services de la Ville : un relais identifié entre ces populations et leurs structures représentatives.

Néanmoins, en dépit des actions positives menées notamment autour des rencontres interculturelles « La Mosaïque de Bordeaux », de la promotion de la femme immigrée, de la prévention santé pour le dépistage du cancer du sein ou contre le Sida, le besoin s'est fait sentir d'approfondir la démarche engagée en fixant une nouvelle ambition au CBD, déclinée autour de quelques axes :

- rendre plus lisible auprès des Bordelais et dans les quartiers la politique de fraternité et de cohésion sociale de la Ville,
- faire participer les associations représentatives de la diversité au projet de « Bordeaux 2013 Capitale européenne de la Culture »,
- Valoriser dans la ville et à l'international les actions réussies et les talents de la diversité bordelaise.

Lutte contre les discriminations

Favoriser un mieux « vivre ensemble » à travers une politique de la diversité fondée sur la promotion de l'égalité de traitement sur l'ensemble de la commune à travers le

Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité (COBADE).

Alphabétisation

Un dispositif d'accueil et d'orientation (CLAP).

Des cours de français — langue étrangère dans tous les quartiers — donnés par les centres sociaux ou les ONG avec le souci de l'apprentissage, mais aussi de l'intégration sociale et familiale dans le quartier.

Emploi

- Des formations pour les acteurs du service Public de l'Emploi, notamment la Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes (16-25 ans) qui ont débouché sur plusieurs actions concrètes : CV anonyme, partenariat avec FORD...
- Des médiations interculturelles pour lever les freins culturels à l'emploi (exemple de l'association AIM).
- Un encouragement à la création d'entreprises pour les jeunes qui se sentent victimes de discriminations : soutien de la Maison de l'Emploi et réadaptation avec l'association Cap Citoyenneté sur des jeunes des Aubiers et de la Bastide, créateurs d'entreprise.

Santé

Partenariat avec l'association MANA (des permanences à l'hôpital/maternité notamment), des actions de quartier (« l'école des femmes » aux Aubiers), des rencontres thématiques de santé communautaire (le sommeil, le cancer du sein...), etc. Une équipe pluridisciplinaire de médecins, psychologues, anthropologues, traductrices pour permettre aux femmes de dépasser les freins culturels et de mieux vivre leur santé et celle de leurs enfants.

Intégration sociale des femmes

Partenariat avec des associations spécialisées (Promofemmes) et avec d'autres (ALIFS, MANA, Centres Sociaux...) pour faire des femmes les acteurs du développement social et culturel de leur milieu familial — actions culturelles (livre, conte, musique, cuisine), alphabétisation, médiation scolaire, etc.

Prévention de la délinquance

Actions multiples de prévention de la délinquance et des dépendances — non ciblées sur les jeunes d'origine étrangère — actions généralistes et tous publics portées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

2.1.4 Le Conseil interculturel de Québec (CIQ)

Le Conseil interculturel de Québec a été créé en septembre 2002 par la Ville de Québec dans le but d'aviser le conseil municipal et le comité exécutif de la Ville de Québec sur les politiques et services municipaux à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres de communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la municipalité.

Le CIQ fournit, de sa propre initiative ou sur demande de la Ville de Québec, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales.

Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles.

Le CIQ est composé de 15 membres issus des principales communautés culturelles présentes sur le territoire de la Ville.

Plus concrètement, depuis sa création, le CIQ a traité de plusieurs sujets dont notamment :

- l'accès des immigrants et immigrantes au marché du travail ;
- la sensibilisation de la société d'accueil aux autres cultures ;
- l'accès au logement pour les immigrants et immigrantes ;
- les services aux enfants d'immigrantes et d'immigrants ;
- l'accès des immigrants et immigrantes à la fonction publique municipale ;
- l'aide au démarrage d'entreprises ;
- l'accès aux services municipaux ;
- le rapprochement interculturel et l'intégration sociale des immigrantes et immigrants ;
- la participation à la démocratie municipale...

La mise en place du CIQ s'inscrit dans un contexte où les enjeux relatifs aux affaires municipales débordent le cadre de la simple gouvernance. La nouvelle réorganisation municipale suscite des questionnements sur le rôle et la place du citoyen dans sa ville et dans son arrondissement. Les membres des communautés ethnoculturelles qui contribuent à l'essor et au développement de la ville, sont aussi parties prenantes de ces enjeux relatifs à l'avenir de Québec. Ainsi, la Ville de Québec travaille actuellement à se doter d'un cadre de gestion en matière d'immigration afin de permettre à l'ensemble des intervenants de la Ville de mieux s'approprier la vision de la diversité telle qu'exprimée par le maire de la Ville de Québec, tous les élus et toutes les élues.

C'est avec cette même constance et détermination que la Ville de Québec joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes formes de racisme et d'exclusion. En juin 2008, elle adhère à la Coalition canadienne de municipalités contre le racisme et la discrimination.

Membre actif de la Coalition canadienne de municipalités contre le racisme et la discrimination

Depuis 2004, l'UNESCO travaille à la promotion et à la création d'une vaste coalition internationale des villes pour la lutte contre le racisme et la discrimination. Au Canada, c'est la Commission canadienne pour l'UNESCO qui a pris le relais et invite les municipalités à se joindre à la section canadienne.

Par son adhésion, la Ville de Québec affirme vouloir édifier une société inclusive et respectueuse où tous ses citoyens et citoyennes ont une chance égale de participer à la vie économique, sociale, culturelle, récréative et politique de la ville. Cette décision du conseil municipal implique aussi que la Ville de Québec fait siens des engagements communs établis par cette coalition. Non seulement elle les endosse, mais doit aussi se doter d'un plan d'action local pour les atteindre.

En général, ces engagements s'articulent autour de trois thèmes :

- la municipalité comme gardienne de l'intérêt public ;
- la municipalité comme organisme protecteur des droits de la personne ;
- la municipalité comme communauté partageant la responsabilité du respect et de la promotion des droits de la personne et de la diversité.

Tel qu'on l'a stipulé précédemment, la Ville de Québec doit se doter d'un plan d'action pour appliquer et atteindre ses engagements. C'est à quoi, actuellement, nos services s'attèlent à définir et concrétiser.

Préliminairement, la Ville de Québec, en plus de dresser un portrait des actions en cours dans son organisation, doit travailler à élaborer un plan d'intervention et de concertation du milieu sur les thèmes susmentionnés qui va se traduire notamment par :

- renforcer la vigilance contre le racisme et la discrimination d'ordre systémique et individuel (exemple : tenir un registre des crimes haineux et les porter à la connaissance des autorités concernées, soutenir les victimes...) ;
- encourager le service de police municipal à devenir une organisation exemplaire par ses efforts de lutte contre ces fléaux (formation du personnel, assure la représentation des communautés ethniques au sein de ses effectifs) ;
- respecter l'égalité des chances en qualité d'employeur municipal, de fournisseur de services et d'entrepreneur (politique positive à l'embauche, sensibilisation des fonctionnaires et élus...) ;
- faciliter la représentativité des communautés racialisées et des autochtones dans les commissions, comités et conseils municipaux ;
- promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans le secteur de l'éducation et dans la formation ;
- accorder un soutien équitable aux projets culturels, programmes, événements et infrastructures aux fins de préserver la diversité culturelle et le patrimoine de la collectivité et de les diffuser d'une façon juste et représentative ;
- sensibiliser le public au fait que l'intégration de la culture d'une communauté, de ses intérêts économiques, éducatifs, sociaux et de sécurité profite à toute la société.

Piste de coopération entre les deux villes

À la lumière de votre contribution et de la nôtre, nous pensons que des pistes de coopération prometteuses se dessinent notamment quant au fonctionnement, au mandat et interventions de nos deux conseils interculturels et, davantage sur les questions de racisme, de discrimination et d'exclusion d'individus et de groupes issus de l'immigration ou non.

2.2 SOUS-THÈME : POLITIQUES D'EMPLOI

Comment les élus peuvent-ils contribuer au développement social en soutenant l'émergence et le développement des entreprises d'économie sociale ?

2.2.1 Insertion professionnelle directe des bénéficiaires du MRI en Maine et Loire : dispositif des conseillers emploi formation

La problématique de la lutte contre le chômage et de ses conséquences sur la population est une préoccupation et un défi majeur pour les élus français. Des personnes peu qualifiées sont en très grande difficulté pour parvenir ou retourner à l'emploi (intervention française) tandis que certains secteurs d'activités ont de plus en plus de difficulté à recruter de la main-d'œuvre (intervention québécoise).

Afin d'accélérer la reprise d'emploi le Conseil général du Maine-et-Loire a créé une unité emploi formation qui apporte un accompagnement renforcé aux bénéficiaires du RMI en recherche d'emploi.

Entre 2005 et 2007, le Conseil général de Maine-et-Loire a créé neuf postes de Conseillers emploi formation (CEF) ayant pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RMI.

Le travailleur social et le CEF ne se substituent pas l'un à l'autre. Le CEF n'aura le regard que sur le volet professionnel. Le travailleur social reste la personne de référence pour le bénéficiaire du RMI en dehors de sa situation professionnelle.

La réussite dans ce dispositif réside dans le fait le CEF soit associé aux entreprises pour faire de la prospection ciblée. Le CEF prospecte des entreprises afin de rendre crédible la démarche.

Le dispositif a été conçu comme pour un travail de consultant. L'objectif de départ est d'avoir une rotation sur un an. Si le bénéficiaire du RMI au bout d'un an n'a pas retrouvé d'emploi, il doit être dirigé vers un autre dispositif pour des personnes plus éloignées de l'emploi. La priorité a été de développer le CIRMA (contrat insertion — revenu minimum d'activité) pour faciliter l'emploi durable. La difficulté était d'intéresser les entreprises sans pour autant créer d'effet d'aubaine (avoir recours à une aide financière), mais bien de leur apporter une personne compétente qui nécessite un accompagnement et ou une formation.

Les entreprises ayant le plus recruté sont des entreprises de moins de 10 salariés tout secteur d'activité confondu. Cette caractéristique amène le CEF à aller au-delà de son rôle puisque pour beaucoup il s'agit du premier salarié. Un effort de pédagogie en matière de ressources humaines est particulièrement nécessaire auprès du chef d'entreprise.

Le CEF est aussi là pour lui rappeler les exigences légales en matière d'embauche. Ce rapport de confiance facilite l'intégration du bénéficiaire, car le CEF accompagne dans l'emploi la personne, mais aussi le chef d'entreprise en cas de difficultés. Mais le CEF n'a pas pour rôle de remplacer l'inspection du travail ou le conseil des prud'hommes, c'est un relais d'informations pour les 2 parties.

Le contrat aidé reste un outil, mais pas une fin en soi, car les CEF peuvent tout aussi bien agir à titre de lien avec une entreprise qui recrutera en CDI (contrat à durée indéterminée) sans contrat aidé.

Résultats obtenus jusqu'à présent

- **Points forts :**

Au bout de trois ans, les entreprises commencent à être fidélisées en recrutant plusieurs bénéficiaires du RMI suivis par des CEF.

2 500 contrats aidés signés en trois ans — un taux de rupture de 17 % en cours de contrat (très faible) et un taux de sortie emploi (CDD de plus de six mois ou CDI) à l'issue du CIRMA de 53 % (important).

Une reconnaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion en interne et externe.

- **Dispositifs innovants mis en place :**

Etre au carrefour de l'économique et du social. Les CEF font aussi bien de l'accompagnement vers et dans l'emploi que de la prospection d'entreprise, alors que bien souvent se sont deux professionnels différents. L'avantage : une connaissance de leur portefeuille et de leur territoire qui leur permet de la prospection ciblée.

Le travail en collaboration avec les travailleurs sociaux qui réalisent le prédiagnostic emploi est indispensable pour bien cerner l'employabilité des personnes.

Des bilans trimestriels de l'activité de chaque CEF, un suivi des portefeuilles, permettent d'évaluer l'action chaque trimestre.

Au démarrage de l'action, un an de pédagogie a été nécessaire pour lever les réjugés et être crédible vis-à-vis des entreprises.

Aujourd'hui, il convient de répondre aux demandes des secteurs en tension sur les grands chantiers

L'attente des employeurs se porte de plus en plus sur les secteurs en tension notamment le Bâtiment Travaux Publics (BTP). Malheureusement, le manque de main-d'œuvre ne pourra pas être pallié par les bénéficiaires du RMI qui ne sont pas qualifiés pour ces métiers. Les clauses de promotion de l'emploi dans les marchés publics qui sont de plus en plus activées par les collectivités, dont le Conseil Général, imposent aux futures entreprises retenues par l'appel d'offres d'avoir recours à des heures d'insertion pour un public en difficulté.

2.2.2 La mobilité de la main-d'oeuvre

Éléments de contexte

Le gouvernement du Québec a lancé, le 3 mars dernier, un plan d'action ambitieux visant à créer un nouvel espace économique pour le Québec afin d'assurer le maintien de la prospérité et du bien-être dans toutes ses régions. La mobilité de la main-d'oeuvre y est une priorité, en raison de l'impact du vieillissement accéléré de la population sur la disponibilité de main-d'oeuvre qualifiée pour les entreprises et les réseaux publics partout au Québec.

Ce plan d'action promet en particulier de nouvelles approches novatrices et performantes en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles, soit :

- o La signature d'une entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
- o La signature d'un accord élargi Québec-Ontario sur le commerce et l'économie
- o La promotion d'un accord de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne
- o La mise en œuvre complète de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et particulièrement du chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre
- o L'accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles et du recrutement de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers

Des atouts importants

Il existe une coopération scientifique et universitaire très étroite entre le Québec et la France qui se décline très concrètement au niveau régional et qui s'accompagne d'une forte mobilité étudiante. L'Entente est une étape naturelle dans l'évolution de cette coopération et contribuera, à moyen terme, à une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés entre les deux territoires. En outre, elle bénéficie de l'existence d'une entente en matière de sécurité sociale conclue entre la France et le Québec.

2.3 SOUS-THÈME : ENVIRONNEMENT TERRITORIAL OU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LES TERRITOIRES

2.3.1 L'approche territoriale intégrée (ATI)

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Principales caractéristiques de l'ATI

Inspirée d'expériences européennes et américaines, l'approche territoriale intégrée (ATI), appliquée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est une approche relativement récente au Québec. Cette démarche vise à améliorer la situation de secteurs particulièrement défavorisés, à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Les principales caractéristiques de cette démarche sont les suivantes :

- elle se base sur une vision globale et concertée de la situation de ces secteurs ;

- elle agit de façon concertée et intégrée dans plusieurs domaines, en fonction des réalités rencontrées ;
- elle veut concentrer, coordonner et adapter l'action des pouvoirs publics, des acteurs communautaires et privés, pour régler les problèmes ou améliorer sensiblement la situation ;
- elle donne une large part à la population concernée et aux instances qui la représentent, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions ;
- elle cherche à agir sur les facteurs qui engendrent la pauvreté ;
- elle intègre des actions spécifiques dans les secteurs concernés et elle repose sur une vision de long terme.

Identification de secteurs défavorisés

- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a produit dix-sept recueils statistiques à partir d'un indice qui permet aux acteurs régionaux et locaux d'établir et d'identifier les territoires les plus défavorisés dans chacune des dix-sept régions du Québec.
- L'indice retenu est celui connu en tant qu'« indice de défavorisation matérielle et sociale » et qui a été proposé par Pampalon et Raymond (2000, 2003) et Pampalon, Hamel et Raymond (2004). Il s'agit d'un indice composite, qui intègre une dimension de nature économique au sein d'une collectivité (la dimension « matérielle ») ainsi qu'une dimension qui permet de juger du réseau de soutien social au sein de cette collectivité (la dimension « sociale »).
 - Dimension matérielle : il s'agit d'un indicateur économique fondé sur la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen.
 - Dimension sociale : il s'agit d'un indicateur social fondé sur l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce ou d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule.

L'ATI et le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- En avril 2004, le gouvernement rendait public le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir ». Pour la première fois, le Québec se dotait d'un plan d'action visant à lutter contre la pauvreté.
- Dans ce premier plan d'action, le développement d'une approche territoriale intégrée est présenté comme un enjeu important dans le cadre d'une stratégie visant l'engagement de tous les groupes de la société pour faire reculer la pauvreté et de favoriser l'inclusion de tous les hommes et les femmes du Québec.

- Au cours de la période couverte par le premier plan d'action, les efforts ont surtout été consacrés au développement de plans d'action locaux dans les territoires à forte concentration de pauvreté, convenus dans plusieurs cas dans le cadre d'ententes entre les partenaires régionaux associés à la démarche ATI.

De façon plus spécifique, au 31 mars 2008, plus de 50 territoires de CLE où l'on retrouve une concentration de pauvreté étaient dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, atteignant ainsi la cible que s'était fixée le MESS dans son Plan stratégique 2005-2008.

- Dans la métropole québécoise, en vertu d'une entente entre le MESS et la Ville de Montréal, le Ministère a consenti 5 millions de dollars par année, de 2003 à 2008, en appui aux investissements de la Ville, afin de soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action en lien avec l'approche territoriale. Dans ce cas, ce sont les leaders et acteurs des quartiers ciblés qui ont défini les priorités et élaboré les plans d'action. Durant l'année 2007, c'est autour de 220 projets qui ont pu être financés.

Vers une nouvelle approche territoriale intégrée

Le deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourrait viser à formaliser l'engagement des partenaires concernés par le développement économique et social des communautés en faveur d'une meilleure coordination en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit, en fait, d'améliorer l'application du concept ATI (développé dans le premier plan) au profit d'une action concertée de développement économique et social qui prend en compte les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

La nouvelle approche formaliserait le rôle des instances régionales, dont les CRE, en matière de coordination et de concertation des actions de lutte contre la pauvreté. Elle viserait aussi à soutenir les initiatives et projets régionaux et locaux découlant de l'application de l'approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- L'approche territoriale intégrée donnera des résultats concrets de façon graduelle et à long terme. Il s'agit, en somme, de réaffirmer et de poursuivre nos efforts vers une nouvelle culture d'intervention gouvernementale concertée et partenariale sur les plans régionaux et locaux.
- Pour des informations plus détaillées, on peut consulter le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse suivante www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/indice-defavorisation/.

3. AVENUES DES COOPÉRATIONS

A l'issue de la réflexion franco-québécoise sur l'innovation et le développement social, les avenues de coopération suivantes peuvent être dégagées :

Avenue de coopération n° 1 – Les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et les « temps du territoire »

Des avenues de coopération sont dégagées pour l'enfant à l'école, avec la lutte contre le décrochage scolaire, mais également dans l'environnement familial de l'enfant.

En effet, la réflexion commune peut apporter de nouvelles idées pour la prévention de la maltraitance et la promotion des pratiques de « bientraitance », l'accompagnement des parents dans la gestion des temps (famille, travail, loisirs....). Une des avenues de coopération possibles sur la gestion des différents temps de vie se situe dans une réflexion conjointe sur les modes de garde innovants.

Les politiques de prévention en direction de la jeunesse n'ont pas pu être traitées dans l'atelier faute de temps, mais la prévention spécialisée constitue une avenue de coopération. Le dispositif québécois Educ'alcool, qui prévient les conduites alcooliques chez les lycéens, en est un bel exemple.

Les modifications des structures familiales au XXIème siècle et la « gestion des temps de vie » abordée plus haut posent un autre défi en matière de politiques de l'enfance et de la famille : la question du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Non traitée faute de temps, la politique publique du maintien à domicile constitue également une avenue de coopération.

Avenue de coopération n°2 - Innovation en matière d'intégration des immigrants

La question de l'intégration des migrants pose le défi de l'implication des collectivités territoriales dans la dynamique des migrations choisies, des outils pour faciliter l'intégration des migrants. Cette politique publique trace une avenue de coopération en ce qui concerne la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et les discriminations.

Avenue de coopération n° 3 – Les politiques de l'emploi

Cette thématique trace une large avenue de coopération. Les situations en France et au Québec sont très différentes sur cette question. La France est confrontée de façon dramatique au défi de la lutte contre le chômage, qui va en s'aggravant, crée des situations de grande pauvreté et aggrave les inégalités. Le Québec, où le problème du chômage est moins évident, est en difficulté pour recruter certaines catégories de travailleurs. Une réflexion peut donc être conduite sur la facilitation de la mobilité de la main d'œuvre de la France vers le Québec, sur des formations communes pour des corps de métiers pour lesquels le Québec, et dans une moindre mesure, la France, ont de grosses difficultés de recrutement.

Une réflexion sur la mobilité des Québécois vers la France serait également intéressante.

Enfin, si le Québec n'est pas aussi concerné par la lutte contre le chômage étant donné le contexte, une réflexion commune peut néanmoins être intéressante.

Tout d'abord, les Elus français ont des difficultés à envisager un contexte de plein emploi. La réflexion québécoise peut constituer un apport majeur à cet égard.

Ensuite, les Elus français ont développé des trésors d'innovation dans la lutte contre le chômage. Deux avenues de coopération en découlent : l'invention de nouvelles solutions face un nouveau problème et à son extension ; les solutions en elles-mêmes, par exemple l'accompagnement de la création de micro-entreprises ou le développement de l'esprit d'entreprise, la mise en réseau des structures et des personnes, le développement des services...

Avenue de coopération n° 4 – Le développement social

Une avenue de coopération est tracée par les échanges d'expérience sur les démarches pour penser le développement social, depuis l'échelle du quartier, jusqu'à l'échelle de l'ensemble du territoire. La participation des citoyens aux politiques publiques fait partie de cette avenue de coopération.

Avenue de coopération n° 5 – Les requalifications urbaines et les revitalisations intégrées

Avenue de coopération n° 6 - La formation des intervenants sociaux

Cette avenue de coopération découle des précédentes. Les intervenants sociaux accompagnent les personnes ou les structures sur tous les aspects cités plus haut.

L'action sociale est une politique publique en constante évolution. Des échanges de pratiques réguliers entre la France et le Québec seraient très intéressants sur cette question. Des passerelles entre les formations françaises et québécoises pourraient être étudiées, et les stages facilités.

ANNEXE 1

L'économie sociale et solidaire un nouveau domaine de coopération entre la France et le Québec

Contribution de la Région Poitou-Charentes en partenariat avec les Régions Ile-de-France et Rhône-Alpes et des Conférences Régionales des Elus de Chaudière-Appalaches et des Laurentides.

Suite à la « Semaine franco-québécoise de l'économie sociale en Poitou-Charentes » (avril 2008), les Régions Île-de-France, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes, ainsi que des Conférences Régionales des Elu(e)s de Chaudière-Appalaches et des Laurentides ont souhaité s'associer pour développer le secteur de l'économie sociale sur leur territoire. Elles ont obtenu un soutien du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour permettre un partenariat dans deux domaines précis (2008-2009):

- *le **financement de l'économie sociale et solidaire*** (notamment l'exemple de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, un fonds d'investissement solidaire),
- *la **promotion de l'économie sociale et solidaire***, notamment auprès du public jeune ainsi que les initiatives d'économie sociale dans les milieux en revitalisation et l'observation de la place des jeunes en économie sociale.

Les partenaires

Île-de-France

L'Île-de-France accueille plus de 15% des établissements d'Economie sociale et solidaire du pays. En volume, elle est la première région d'implantation, avec près de 290 000 salariés principalement dans 68 000 associations, 2400 coopératives, 835 mutuelles et les réseaux bancaires spécifiques. Le Plan d'Action 2008-2010, signé entre la Région Île-de-France et le Québec, confirme la volonté des deux partenaires de coopérer de façon plus étroite et de prioriser les actions en matière d'économie solidaire.

Poitou-Charentes

La Région Poitou-Charentes est le chef de file français de ce projet. Inscrite dans le Schéma régional de développement économique de la Région Poitou-Charentes pour participer au développement équilibré des territoires, **l'économie sociale représente aujourd'hui 13 % de l'emploi en Poitou-Charentes.** L'économie sociale fait partie des priorités de coopération avec le Québec.

Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes l'économie sociale regroupe plus de 210 000 emplois correspondant à près de 168 000 Equivalent Temps plein. Rapporté à l'ensemble de l'économie régionale, l'économie sociale et solidaire représente 9,6% de l'emploi en Rhône Alpes ; ces emplois étant ventilés dans 23 000 établissements employeurs (13,5 % des établissements employeurs de Rhône Alpes).

CRE Chaudière-Appalaches

La CRE Chaudière-Appalaches met en place différents outils pour la promotion, la sensibilisation à l'économie sociale dans le cadre d'une **entente spécifique avec 26 partenaires signataires**. Rappelons aussi que Lévis, pôle urbain de la région, est le berceau de la coopération avec notamment les Caisses populaires Desjardins. La CRE Chaudière-Appalache est le chef de file québécois du projet.

CRÉ Laurentides

Devant la constat que les jeunes sont de plus en plus présents dans les organismes de soutien à l'économie sociale et dans les nouveaux créneaux tels que la culture et les nouvelles technologies, la CRE des Laurentides s'intéresse particulièrement à la **promotion, à la sensibilisation et à l'implication des jeunes dans des projets de développement**. Découvrir de nouvelles expériences et façons de faire vont être une source d'inspiration pour les intervenants des Laurentides.

NOTE

Les échanges en sont à leur tout début. A terme, la partie française souhaite évaluer les possibilités de mettre en place un fonds d'investissement réservé aux activités d'économie sociale. Les partenaires québécois souhaitent s'inspirer des pratiques françaises en matière de promotion de l'économie sociale et solidaire. Dans un contexte de mondialisation, le Québec et la France où l'économie sociale est très développée et soutenue par les politiques des différentes régions, la coopération dans le domaine de l'économie sociale et solidaire est ressentie d'ores et déjà comme une grande avancée par les partenaires.